



MAIRIE DE THIL
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 5 décembre 2018 à 19 heures 30

Présents : Céline FRAYARD – Cécile DARGASSIES – Sophie CARLI – Jean-Matthieu CANCHES – Vanessa ARNASSAN – Caroline GRAIRE – Mark MANAC'H – Thierry MORGANT – Jean-Claude PANNEBIAU – Bruno PASQUIER

Absents - Excusés : Robert ARMENIER – Delphine DARBAS – Sophie DUCOUX – Jean-Luc LÉZAT – François RAYBAUD

Ont donné pouvoir : François RAYBAUD à Céline FRAYARD,
Jean-Luc LEZAT à Cécile DARGASSIES, Sophie DUCOUX à Jean-Claude PANNEBIAU

Convocation du 30 novembre 2018

Madame Céline FRAYARD déclare à 19 heures 32, avec 9 conseillers présents à l'ouverture de la séance le quorum atteint – le conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire : Cécile DARGASSIES

Madame le Maire interroge les Membres du Conseil sur d'éventuelles questions ou remarques à formuler sur le compte rendu de la réunion du 20 novembre 2018 – sans remarque de la part des conseillers ;

Le compte-rendu est adopté à 11 voix Pour, 1 Abstention.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de retirer le point 3 de l'ordre du jour : Acquisition de matériel numérique pour l'école élémentaire et demande de subvention, car à ce jour il manque des éléments notamment par rapport aux demandes de subvention. Ce point sera reporté à une date ultérieure

Madame le Maire soumet au vote.

VOTE Pour à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

-1- .Urbanisation de la Grand Rue (RD 58)

Suite à des demandes d'administrés relatives à des difficultés de stationnement et d'accès à leur maison ainsi qu'afin d'améliorer l'accessibilité des arrêts de bus une réflexion a été menée depuis fin 2016 début 2017 pour engager des travaux d'urbanisation dans la Grand Rue (RD 58).

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal, lors d'une précédente séance, a déjà retenu la société Axe Ingénierie comme maître d'œuvre.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver l'avant-projet des travaux d'urbanisation de la Grand Rue (RD 58),
- d'approuver la convention avec le Conseil Départemental et de l'autoriser à la signer,
- de solliciter l'inscription de la part chaussée au programme de travaux d'urbanisation,
- de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour les travaux de la part communale.

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 40 % jusqu'à 150 000 € et à 20 % jusqu'à 300 000 €.

Jean-Claude PANNEBIAU fait observer qu'une étude a été présentée en commission travaux et avait envisagé de mettre la rue en sens unique.

Cécile DARGASSIES précise que rien n'est acté concernant les modalités techniques de réalisation des travaux. Il s'agit principalement d'inscrire le projet et la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour une prise en compte sur le programme 2019. Le coût n'est pas encore chiffré précisément. Il sera possible de faire un avenant pour modifier le montant ainsi que la subvention correspondante. Madame le Maire précise que les modifications des montants de subvention ne sont possibles que dans le domaine de la voirie.

Les observations qui avaient été faites concernant notamment l'altimétrie, le stationnement, les trottoirs seront prises en compte. Cécile DARGASSIES précise que la mairie a pris contact avec le SDEHG qui va proposer dans un premier temps un éclairage LED à modulation d'intensité, puis une 2^{ème} tranche pour l'enfouissement des réseaux. Il faut faire une demande au syndicat pour l'étude des travaux.

Sophie CARLI demande si les travaux seront à la charge de la commune. Cécile DARGASSIES précise que le coût est pris en charge à 80 % par le SDEHG. Des travaux de réfection de la conduite d'eau sont également prévus par le Syndicat des Eaux en mars 2019. Les travaux relevant de la voirie communale seront effectués en 2 tranches, la première sur 2019 et la seconde sur 2020 afin de bénéficier des subventions du conseil départemental.

Arrivée de Mark MANAC'H à 19H45

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'un avant-projet.

Jean-Claude PANNEBIAU demande s'il est prévu d'organiser une réunion publique. Madame le Maire indique qu'une réunion avec les riverains sera proposée. Cécile DARGASSIES précise qu'une information sera faite pour expliquer que le Conseil Départemental n'autorisera pas de travaux de branchement pendant au minimum 3 ans sur cette voirie. Il faudra donc anticiper les besoins des riverains.

Sophie CARLI indique qu'il serait important que tous les Thilois concernés par l'utilisation de la rue soient concertés.

Le projet a été discuté en commission travaux. La prochaine étape consistera en une discussion entre les élus et le maître d'œuvre. Ce dernier participera également à la réunion avec les riverains afin de répondre aux questions d'ordre technique. La date n'est pas encore fixée.

Madame le Maire propose à l'assemblée de délibérer.

VOTE POUR à l'Unanimité

-2- Acquisition de matériel pour le service technique et demande de subvention

Madame le Maire informe que la commission achats a choisi de proposer le devis des établissements GAY pour les montants suivants

- un aspirateur à feuilles pour 2 988 € TTC
- 2 batteries Pellenc pour un montant de 4 116 € TTC utilisables pour débroussailleuse, taille-haie, taille bordures.

Elle propose également de solliciter le conseil départemental pour l'attribution d'une subvention.

Jean-Claude PANNEBIAU demande quelle est la capacité de l'aspirateur à feuilles

Madame le Maire répond que la capacité est celle du camion ou de la remorque sur lesquels l'aspirateur est installé. Cécile DARGASSIES précise que le matériel a été essayé et que toutes les entreprises consultées ont préconisé une puissance de 13 CV.

Madame le Maire ajoute que cet équipement permet un gain de temps par rapport au souffleur de feuilles utilisé actuellement car le travail peut être effectué par une seule personne.

Elle demande au conseil de se prononcer sur ces acquisitions

VOTE POUR à l'Unanimité

-3- Création d'un poste d'adjoint administratif de 31 heures hebdomadaires

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif territorial, catégorie C, à temps non complet pour 31 heures hebdomadaires afin d'anticiper le remplacement de l'agent actuellement en charge de l'accueil et du secrétariat, qui doit faire valoir ses droits à la retraite courant 2019.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante

Filière administrative

Cadre d'emploi : adjoint administratif territorial

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 3

Elle précise suite aux questions des membres de l'assemblée que le poste de l'agent qui occupe actuellement les fonctions de secrétaire sera supprimé par la suite après avis du comité technique.

VOTE POUR à l'Unanimité

-4- Admission de créances en non-valeur

Madame le Maire informe l'Assemblée avoir reçu de la Trésorerie de Grenade un état de pièces irrécouvrables sur le budget communal.

S'agissant de créances dues sur les exercices 2016 et 2017 d'un montant total de 509.81 € au titre de factures de cantine dont les poursuites sont restées sans effet le Comptable du Trésor demande l'admission en non-valeur de ces créances.

Cécile DARGASSIES précise que l'huissier du trésor public s'est présenté chez cette personne et a établi un PV de carence en raison de son insolvabilité. Cette procédure n'annule pas la dette car si l'on a connaissance d'une situation plus favorable du débiteur, la commune aura la possibilité de demander le règlement.

Elle précise que la dette n'est pas annulée mais le comptable public doit la supprimer afin de garantir la sincérité du bilan.

Mark MANAC'H demande s'il s'agit d'un changement de compte.

Cécile DARGASSIES explique qu'elle est enlevée du bilan pour permettre l'arrêt des poursuites par la trésorerie.

Sophie CARLI rappelle qu'un montant élevé de créances était dû. Cécile DARGASSIES indique que la mairie a fait des relances et la trésorerie a mandaté des huissiers.

Mark MANAC'H demande si la personne a sollicité le CCAS afin d'annuler complètement la dette. Cécile DARGASSIES précise que le rendez-vous est proposé dans le courrier de relance mais que la personne n'a pas donné suite.

Bruno PASQUIER précise que si le comptable public a arrêté la poursuite la somme ne sera probablement pas récupérée.

Cécile DARGASSIES et Madame le Maire précisent que des délais longs sont laissés dans le recouvrement des dettes de cantine vu les situations parfois difficiles dans lesquelles se trouvent les familles.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer ;

VOTE POUR à l'unanimité

Informations et questions diverses :

Les travaux de l'école avancent. Une réunion sera organisée avec la commission travaux avant la réception du chantier.

Un nid de frelons asiatiques situé au-dessus des colonnes enterrées va être enlevé.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Céline FRAYARD déclare la séance levée à 20 heures 05.

Fait à Thil, le 12 décembre 2018

Céline FRAYARD

Maire de THIL

